Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit NUTRILEAF SPRING

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001468

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

Restrictions d'emploi re-

commandées

Les engrais

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC France

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70 Téléfax: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France: Paris: 01.40.05.48.48

Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.3 23.01.2023 50001468

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.07.2018

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides comburantes, Catégorie

Toxicité pour la reproduction, Catégorie

3

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.

H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au

fœtus.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-

traîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une

protection auditive.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du

dioxyde de carbone pour l'extinction.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu et/ou le récipient conformément à

la réglementation sur les déchets dangereux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

acide borique

Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Pour les phrases spéciales (SP) et les intervalles de sécurité, consultez l'éti-

quette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
acide borique	10043-35-3 233-139-2 005-007-00-2	Repr. 1B; H360FD	>= 0,3 - < 10
Zinc sulphate, monohydrate	7446-19-7	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu	>= 0,25 - < 1

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

aquatique): 1
Facteur M (Toxicité
chronique pour le
milieu aquatique): 10

Estimation de la toxicité aiguë

Toxicité aiguë par
voie orale: 1.710
mg/kg

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas

d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Il peut être utile de montrer cette fiche de données de sécurité

au médecin.

Maintenir la victime au chaud et dans un endroit calme. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner

sur le côté.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explo-

sion

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adé-

quate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel

électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Les engrais

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
acide borique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	8,3 mg/m3
			systémiques	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	392 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	4,15 mg/m3
	teurs		systémiques	
	Consomma-	Dermale	Long terme - effets	196 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	0,98 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Oral(e)	Aigu - effets locaux	0,98 mg/kg
	teurs			p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide borique	Eau douce	2,9 mg/l
	Eau de mer	2,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	5,7 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Utilisation intermittente (eau douce)	13,7 mg/l
Zinc sulphate, monohydrate	Station de traitement des eaux usées	5,2 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée: 1.3

20.07.2018

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection L'applicateur doit porter des gants de protection chimique

> conformes à la norme UNE-EN 374-1:2016. Les gants peuvent être réutilisables ou jetables, vêtements de protection de type 6 contre les éclaboussures de produits liquides, selon UNE-EN13034: 2005 + A1:2009 ou C1 à la fois protection complète et partielle, contre les produits phytosanitaires se-Ion UNE EN 27065 : 2017 et résistant aux produits chimiques chaussures au moins bottines, caoutchouc ou autre matériau polymère (classe II) selon la norme UNE-EN 13832-2 pen-

dant le mélange/chargement et l'application.

Le travailleur doit porter une tenue de travail adaptée : Combinaison ou veste à manches longues et pantalon long en coton (> 300 g/m2) ou coton et polyester (> 200 g/m2) et

chaussures solides ou C1 lors de la rentrée.

Lors de l'application au tracteur, des gants de protection contre les produits chimiques ne doivent être portés que pour manipuler l'équipement d'application ou les surfaces conta-

minées.

Les mêmes mesures de protection que pour le mé-

lange/chargement doivent être appliquées pour le nettoyage

et l'entretien de l'équipement.

Ne pas entrer dans les cultures traitées tant que le produit

pulvérisé n'a pas séché.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect solide

Couleur bleu clair

Odeur inodore

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

Donnée non disponible

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50001468

Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023

Date de la première version publiée:

20.07.2018

rieure

Point d'éclair

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : 6-8

Dans une dispersion aqueuse à 1 %.

Viscosité

Viscosité, dynamique

Donnée non disponible

Viscosité, cinématique

Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 800 - 1.200

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

Répartition de la taille des

particules

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange est classé comme comburant

dans la catégorie 3.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Aucune donnée fiable sur la substance/le produit

n'est disponible pour la voie d'exposition par inhalation.

Composants:

acide borique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 2.600 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401 Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 2,03 mg/l

Durée d'exposition: 5 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Remarques: pas de mortalité

Zinc sulphate, monohydrate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1.710 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.710 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Symptômes: irritant

Remarques: pas de mortalité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Sur la base des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

acide borique:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Zinc sulphate, monohydrate:

Espèce : Souris

Résultat : irritation légère

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Cochon d'Inde Résultat : irritation légère

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Sur la base des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Composants:

acide borique:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Zinc sulphate, monohydrate:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Sur la base des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

acide borique:

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Zinc sulphate, monohydrate:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

acide borique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Résultat: négatif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Zinc sulphate, monohydrate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

acide borique:

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 103 semaines

Dose : 0, 446, 1150mg/kg/bw/day

> 1.150 mg/kg p.c./jour

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Zinc sulphate, monohydrate:

Remarques : Aucune donnée humaine n'est disponible.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Composants:

acide borique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur trois générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 5.9, 17.5, 58.5(mgb)/kg/bw/d

Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 58,5 mg/kg

p.c./jour

Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 58,5 mg/kg

p.c./jour

Toxicité générale sur la génération F2: LOAEL: 58,5 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 3.3, 6.3, 9.6, 13.3, 25mgb/kg

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 13,3 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: >= 12,9 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité et/ou sur la croissance, lors de l'expérimentation

animale

Zinc sulphate, monohydrate:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

acide borique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Zinc sulphate, monohydrate:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

acide borique:

Espèce : Rat, mâle et femelle LOAEL : 58.5 mg/kg p.c./jour Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 2 years

Dose : 0, 5.9, 17.5, 58.5mg/kg/bw/d

Espèce : Rat, femelle NOAEC : 0,47 mg/l

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Dose : .077, .175, .47 mg/l

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement déléqué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acide borique:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 79,7 mg/l

> Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Limanda limanda): 74 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 102 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 40,2

Durée d'exposition: 74,5 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version 1.3

Date de révision: 23.01.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001468

Date de la première version publiée:

20.07.2018

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 17,5

mg/l

Durée d'exposition: 74,5 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

LOEC: 3,6 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 175 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

NOEC (boue activée): 17,5 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 6,4 mg/l

Durée d'exposition: 34 jr

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 6,4 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 175 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

NOEC: >= 175 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Zinc sulphate, monohydrate:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poisson): 0,112 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,169 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,131 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,0052

ma/l

Point final: Taux de croissance

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.3

23.01.2023

50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: EC10:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 0,0056 mg/l Durée d'exposition: 10 jr

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Zinc sulphate, monohydrate:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide borique:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Durée d'exposition: 60 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): < 0,1

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,09 (22 °C)

Zinc sulphate, monohydrate:

Bioaccumulation : Remarques: N'est pas intrinsèquement biodégradable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision:

Numéro de la FDS: 23.01.2023 50001468

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.07.2018

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

1.3

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Rincer vigoureusement trois fois chaque récipient utilisé en versant l'eau de rinçage dans la cuve (du pulvérisateur). Livrer les contenants vides ou les déchets d'emballages soit aux points de collecte établis par les systèmes collectifs de responsabilité élargie (SIG), soit directement au point de vente où ils ont été achetés si les contenants ont été mis sur le marché via un système de consigne, de retour et de rembourse-

ment.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: 1.3 23.01.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

ADN : UN 1479
ADR : UN 1479
RID : UN 1479
IMDG : UN 1479
IATA : UN 1479

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : SOLIDE COMBURANT, N.S.A.

(boric acid, zinc sulfate)

ADR : SOLIDE COMBURANT, N.S.A.

(boric acid, zinc sulfate)

RID : SOLIDE COMBURANT, N.S.A.

(boric acid, zinc sulfate)

IMDG : OXIDIZING SOLID, N.O.S.

(boric acid, zinc sulfate)

IATA : Oxidizing solid, n.o.s.

(boric acid, zinc sulfate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 5.1
ADR : 5.1
RID : 5.1
IMDG : 5.1
IATA : 5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : O2
Numéro d'identification du : 50

danger

Étiquettes : 5.1

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : O2
Numéro d'identification du : 50

danger

Étiquettes : 5.1 Code de restriction en tun- : (E)

nels

RID

Groupe d'emballage : III

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Code de classification : O2 Numéro d'identification du : 50

danger

Étiquettes : 5.1

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 5.1 EmS Code : F-A, S-Q

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 563

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y546 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Oxidizer

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 559

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y546 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Oxidizer

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : non

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles

dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

acide borique (Numéro sur la liste

30)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

acide borique

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

Non applicable

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-18)

Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon

l'article R4624-18 (Code du travail)

Rubrique ICPE (Installations :

classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9) 4511

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

0-00-0

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI: N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Repr. : Toxicité pour la reproduction

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Con-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

centration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Ox. Sol. 3 H272 Méthode de calcul Repr. 1B H360FD Méthode de calcul Aquatic Chronic 3 H412 Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations. **Préparé par**

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



NUTRILEAF SPRING

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.3 23.01.2023 50001468 Date de la première version publiée:

20.07.2018

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR